

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 44 (1908)
Heft: 50

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

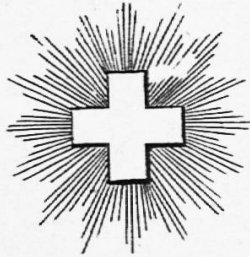
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLIV^{me} ANNÉE

N^o 50



LAUSANNE

12 décembre 1908.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE: Appel. — *A propos de jouets.* — *Chronique scolaire: Neuchâtel. Vaud. Argovie.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE: *Leçon de choses: La poste.* — *La question de l'orthographe.* — *Leçons graduées de langue française (Extrait).* — *Bibliographie.* — *Avis.* — *Dessin: Branche de laurier-cerise.*

APPEL

A Mesdames et Messieurs les membres du Corps enseignant neuchâtelois.

Chers collègues,

En tête de *L'Éducateur* du 5 décembre courant, nous lisons un exposé des problèmes pédagogiques proposés à l'attention des éducateurs contemporains, problèmes dont les instituteurs suisses romands ne voudront pas se désintéresser.

La Rédaction de *L'Éducateur* dit ensuite ce que sera la partie pratique du journal et fait appel à toutes les bonnes volontés pour que toutes soutiennent, par leur collaboration ou leur souscription d'abonnement, l'organe de la *Société pédagogique romande*.

Chers et bons amis neuchâtelois, permettez-vous à votre correspondant, hélas trop occasionnel durant cette dernière année, d'ajouter, à votre intention directe, quelques renseignements et quelques réflexions?

L'Éducateur tire à près de 2000 exemplaires et ne sert au canton de Neuchâtel que 140 abonnements.

Du 7 décembre courant au 30 janvier prochain, il sera adressé à 550 instituteurs et institutrices de notre canton. Laissez-moi espérer que, répondant aimablement à cette offre, vous aurez doublé en tout cas, triplé même, le pauvre chiffre de 140 abonnements.

Vous ferez la joie de notre actif administrateur, M. Perret, et vous aurez donné un beau témoignage d'encouragement à notre excellent rédacteur en chef, M. Guex, à Lausanne.

Mais vous aurez fait mieux ; vous aurez accompli là un acte de solidarité et mis les comités de rédaction et d'administration à même de réaliser les progrès rêvés dès longtemps déjà. Ils savent, eux aussi, eux plus que personne, ce qui reste à faire et le feront avec la plus vive satisfaction dès que les moyens leur en seront fournis.

Amis neuchâtelois, nous pouvons espérer que notre situation matérielle sera quelque peu améliorée à partir du nouvel-an prochain. Un bon mouvement donc et soutenons notre organe romand. Soutenons-le financièrement par la souscription définitive d'un abonnement ; ce seront là quelques petits francs bien employés. Surtout, soutenons-le de notre active et permanente collaboration. Servons-nous-en pour communiquer à d'autres nos expériences, nos découvertes, pour discuter et nos intérêts professionnels et ceux de l'école populaire remise à nos soins.

Nous ferons ainsi de *L'Éducateur* ce que nous voulons qu'il soit : une tribune ouverte à tous et à laquelle se traitent tous les intérêts de l'école primaire romande.

Ch. HINTENLANG.

A PROPOS DE JOUETS

Papas et mamans, c'est à votre intention que ces lignes sont écrites.

Voici venu ce moment de l'année que les enfants attendent avec une impatience fébrile, Noël, le Nouvel-An, Chalande, Bon-enfant, étrennes, cadeaux, jouets... On ne trouverait guère que ces mots dans maintes petites cervelles, si l'on pouvait y lire. Cette impatience, vous l'avez connue, autrefois ; vous lui devez de douces et puériles émotions, de celles que l'on aime à se rappeler quand la vie vous en a apporté d'autres, plus fortes, sans doute, et cependant moins durables. N'y a-t-il pas quelque part, dans vos souvenirs d'enfance, quelque sabot de Noël tout recouvert de la poussière des choses vécues, et dont l'évocation, à cet instant de l'année, nous emplit l'âme de mélancolie ?....

On prétend que les enfants ne savent plus s'amuser. Quelle grossière erreur ! Comme si les enfants n'étaient pas toujours de leur âge, et comme si chaque vie d'individu qui s'entr'ouvre à la connaissance n'était pas l'éternel recommencement ! Les enfants savent toujours s'amuser, parce que leur âme est toujours aussi simple qu'autrefois, et parce que leur imagination prêterait éternellement aux choses de la vie des formes et des couleurs que nos yeux ne savent plus voir.

Les enfants sauront toujours s'amuser, car *s'amuser*, c'est diriger son esprit vers des choses agréables et frivoles, c'est habiter un monde imaginaire que l'on peuple de créatures magnifiques. S'amuser, c'est tendre son petit poing potelé vers une étoile ou vers un nuage ; c'est d'une vieille boîte, faire une voiture de chemin de fer, d'une canne, un cheval rétif, d'un morceau de bois, une maison, de quelques chiffons, une poupée adorée. En un mot, tout être imaginaire s'amuse, parce qu'aux réalités brutales de l'existence, il substitue les fictions aimables qu'enfante son esprit.

Les enfants savent toujours s'amuser ; seulement ce sont les grandes personnes qui les en empêchent. Nous voulons, nous les gens graves et sérieux, nous mêler à leurs jeux ; mieux que ça, nous prétendons leur imposer les objets de leur plaisir. Nous, les aînés, qui avons délaissé depuis des années les puérités du jeune âge, nous voulons en savoir plus long que le frais bambin pour qui la vie est encore un point d'interrogation. Nous qui n'avons plus d'imagination — parce que l'imagination suppose l'ignorance, et qu'on n'imagine plus ce que l'on sait — nous décidons que nos enfants n'en ont point ; et, partant de ce principe, nous fabriquons des jouets très compliqués et délicats, des machines en fer et en bois, avec des rouages, des ressorts et des trucs, des organismes qui se détraquent rien qu'à les regarder : cela fait, nous disons aux bambins de trois, quatre, six ou neuf ans : « Mon enfant, voici une locomotive à ressorts, une automobile allant toute seule, une poupée qui parle, marche et ferme les yeux, amuse-toi » ; et l'enfant s'amuse ou plutôt non, il ne s'amuse pas, car le jouet qu'il a reçu excite sa curiosité : pendant quelques instants il sera captivé

par cette locomotive à ressorts filant sur le parquet, par l'automobile ou par la poupée. Mais bientôt la lassitude viendra ; il voudra savoir pourquoi la locomotive se meut d'elle-même, tandis que la boîte de fer-blanc, avec laquelle il jouait, ne quitte pas sa place, et, dans son pressant besoin de savoir, il ouvrira — s'il le peut — la locomotive, pour en arracher le secret, comme il éventrera un mouton bêlant pour savoir « ce qu'il y a dedans ».

J'en appelle à votre expérience, parents qui me lisez : ne sont-ce pas les jouets les plus primitifs dont les enfants se rassasient le moins vite ? A Noël, donnez à un petit garçon un de ces lapins que l'on fait sauter en serrant une poire de caoutchouc, quinze jours après, le jouet frippé « gisera » dans un coin, oublié, déchu, inutile. Au contraire, donnez-lui un objet hors d'usage, une vieille boîte, un livre sans valeur, il en fera aujourd'hui ceci, demain cela, selon les caprices de son imagination.

L'imagination ! Tout est là : c'est la grande charmeuse, la « folle du logis ». C'est elle qui transforme tout, qui prête aux choses les plus vulgaires des formes et des couleurs qu'elles n'ont pas. Et l'enfant, être essentiellement imaginatif — parce que, ignorant tout ou presque tout, il se fait des choses une représentation adéquate au développement de son intelligence — l'enfant, dis-je, ne trouve du plaisir que dans ce qu'il crée. Un caillou devient pour lui un trésor, et sa joie est celle d'un grand seigneur, pour autant que la richesse donne le bonheur. Prenez-lui ce caillou et remplacez-le par un diamant, quel avantage en aura-t-il ? Peut-être s'imaginerait-il alors — toujours pour satisfaire ce besoin impérieux de créer — que ce diamant est un vulgaire caillou. La faculté créatrice de l'enfant est surprenante. Il vit constamment hors de la vie, presque toujours au dessus, dans des sphères élevées, peuplées par lui d'un monde mille fois plus brillant que celui que nous habitons. L'enfant possède aussi, à un très haut degré, la faculté de substitution ; il devient, en un temps très court, un cheval, un chien, un brigand ou autre chose ; et il apporte, dans la création de ces rôles disparates, une conscience dont il faut chercher la cause dans la facilité qu'il éprouve à s'arracher à lui-même.

Voilà pourquoi il faut donner à l'enfant des jouets extrêmement

simples, si l'on veut éviter de tuer en lui toute imagination. Il n'est pas indispensable, pour amuser nos enfants, d'en faire des conducteurs de locomotives ou d'automobiles, des mécaniciens ou des ingénieurs. Ils seront assez vite des hommes sérieux pris dans l'engrenage de la vie. Cultivons en eux cette « folle du logis » qui donnera à leur esprit un tour aimable et poétique. On se plaint que la jeunesse d'aujourd'hui est triste; elle le serait à moins à une époque où tout est compliqué et calculé mathématiquement, non seulement nos moyens d'existence, mais jusqu'aux jouets qui ont l'air de ne plus être faits pour les petits, mais pour les grands.

JANE MARGOT-BUTTICAZ.

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHÂTEL. — **La nouvelle loi scolaire.** — Le Grand Conseil neuchâtelois, dans sa session ordinaire de novembre, a adopté un projet de révision de notre loi sur l'enseignement primaire, dont voici, tout objectivement, les principales dispositions nouvelles :

But de l'enseignement. — La loi actuelle de 1889 n'indiquait d'autre but que celui de « répandre l'instruction indispensable à chacun ». La nouvelle ajoute : « et l'éducation morale », sans toutefois, dans l'énumération des branches d'enseignement, prévoir une branche nouvelle qui serait l'enseignement moral. Le rapport de la Commission parlementaire, chargée de l'examen du projet, dit à ce sujet : « Les mots d'« éducation morale » y sont, en somme, comme une sorte de complément au programme d'études, comme une indication donnée au personnel enseignant qu'il ne doit pas seulement se borner à instruire les enfants, mais qu'il a aussi la tâche de développer en eux le sentiment du bien. Ceci ne s'obtient d'ailleurs que par le raisonnement et jamais par l'autorité ».

On sait que, dans le canton de Neuchâtel, depuis 1872, l'école est laïque, et qu'ainsi l'enseignement religieux ne figure pas au programme de l'école publique.

Institution des établissements publics d'instruction primaire. — Aux écoles enfantines, primaires et complémentaires, existant aujourd'hui, la loi nouvelle ajoute des écoles spéciales qui pourront être :

- a) Des classes pour les enfants anormaux ou faibles d'esprit.
- b) Des classes gardiennes pour les élèves privés de surveillance.
- c) Des cours de perfectionnement pour les élèves libérés de l'école.

Aucune disposition de la loi ne vise le personnel enseignant chargé de diriger ces écoles, quant au brevet, au traitement, etc.

Administration des écoles. — Comme aujourd'hui, la direction supérieure, la surveillance générale et le contrôle de l'enseignement primaire appartiennent au Conseil d'Etat, qui s'inspire du préavis d'une Commission cantonale consultative, composée des délégués de l'Etat, des commissions scolaires et du corps enseignant.

L'administration des écoles publiques appartient ensuite aux Commissions scolaires locales.

Une disposition nouvelle admet, sous la forme suivante, les dames dans ces Commissions : « Toute personne, âgée de vingt ans, peut faire partie des Commissions scolaires ». Dans cette dernière quinzaine, on a beaucoup écrit et discuté chez nous sur cette innovation, et les félicitations comme les critiques n'ont pas manqué à nos députés *féministes*. L'expérience dira qui avait raison.

Elèves, Classes et Programmes. — L'âge obligatoire d'entrer en classe est avancé de deux mois et la durée de la scolarité prolongée d'un an. Jusqu'ici, l'enfant qui avait 6 ans révolus, le 30 avril, devait entrer à l'école le 1^{er} mai, au commencement de l'année scolaire. Désormais, on fera entrer, au 1^{er} mai, les enfants qui auront 6 ans jusqu'au 1^{er} juillet suivant.

La scolarité est de huit années complètes, au terme desquelles les élèves devront se présenter obligatoirement à un examen de sortie. En cas de succès, ils recevront le certificat d'études primaires.

Avec la loi actuelle, les élèves, ayant sept années seulement d'études, peuvent se présenter à l'examen en obtention de ce diplôme et obtenir ainsi la libération.

Les classes primaires doivent être dédoublées, si l'effectif normal de 45 élèves est dépassé pendant trois années consécutives. Actuellement, l'effectif normal est de 50 élèves.

Les branches d'enseignement obligatoire sont : Langue française, Ecriture, Arithmétique, Géographie, Histoire nationale et notions d'Histoire générale, Instruction civique, Chant, Dessin, Gymnastique et Travaux à l'aiguille (pour les filles).

Dans une revision pareille, l'année dernière, le Grand Conseil avait déjà ajouté au programme d'enseignement, les sciences naturelles et l'hygiène, ainsi que l'économie domestique pour les jeunes filles. L'enseignement d'autres branches, comme l'allemand, les travaux manuels, reste facultatif, sans qu'on puisse toutefois dépasser 32 heures par semaine dans le degré supérieur.

Les vacances annuelles sont de 8 à 10 semaines. Avec la loi en vigueur, elles sont de 6 à 8 semaines, mais le maximum est fréquemment dépassé.

Les dispenses pour travaux agricoles, qui peuvent durer de mai à octobre, actuellement, ont été réduites à 10 semaines.

L'école complémentaire, destinée à préparer les jeunes gens pour l'examen de recrues, prévoit un cours de 6½ heures de leçons durant les deux hivers précédant ces examens.

Les jeunes gens, insuffisamment préparés, devront, en outre, suivre un cours de vingt-quatre heures de leçons, immédiatement avant le recrutement.

Personnel enseignant. — Comme aujourd'hui, l'âge exigé pour obtenir le brevet d'instituteur ou d'institutrice, est 18 ans révolus. Le brevet de connaissances (provisoire) et le brevet d'aptitude (définitif) sont maintenus; mais le stage exigé n'est plus que d'un ou deux ans, au lieu des quatre ou cinq, imposés par la loi actuelle. Les éléments de la langue allemande sont ajoutés au programme des examens.

On n'a pas sensiblement modifié les dispositions concernant les obligations du personnel enseignant.

Par contre, l'échelle des traitements a subi des améliorations assez importantes; les traitements initiaux du corps enseignant des campagnes et ceux d'une

partie des instituteurs et institutrices urbains seront relevés. Et pour tous la haute paye sera prolongée de cinq ans.

Voici d'ailleurs les articles de la loi nouvelle :

Les traitements initiaux des instituteurs et institutrices sont fixés comme suit :

Villes : Neuchâtel-Serrières, Le Locle et La Chaux-de-Fonds :

Instituteurs. . . 1 ^{re} et 2 ^{me} classes.	Fr. 2100.	Actuellement	Fr. 2000
» . . . 3 ^{me} et 6 ^{me} »	» 2000	»	» 2000
Institutrices . . 1 ^{re} et 2 ^{me} »	» 1300	»	» 1200
» . . . 3 ^{me} , 6 ^{me} , et cl. enfantines. »	» 1200	»	» 1200

Autres localités :

Instituteurs.	» 1800	»	» 1600
Institutrices	» 1200	»	» 1080

Les instituteurs et institutrices reçoivent, en outre, après cinq ans de services, une haute paye déterminée comme suit :

Après cinq ans de services, le traitement s'accroît annuellement, pendant dix ans consécutifs, de 60 fr. pour les instituteurs et de 40 fr. pour les institutrices. A partir de la seizième année de services, le traitement s'accroît encore annuellement, pendant cinq ans consécutifs, d'une haute-payé supplémentaire prélevée sur la subvention fédérale en faveur de l'enseignement primaire, et fixée à 60 fr. pour les instituteurs et 40 fr. pour les institutrices. Le traitement demeure ensuite invariable.

Les avantages en nature, tels que logement, bois, jardin, fournis par les communes au personnel enseignant, ne sont pas compris dans le chiffre des traitements.

Telles sont les modifications les plus importantes apportées à la loi neuchâtoise sur l'enseignement primaire. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain, si, comme on peut l'espérer, aucune opposition ne se manifeste durant la quarantaine de la période référendaire.

H. BLASER, inspecteur.

VAUD.— **Société évangélique d'éducation.**— La séance du 14 novembre dernier a été intéressante d'un bout à l'autre. Ouverte par une excellente étude biblique de M. le pasteur D. Meylan, qui a parlé avec l'abondance, le sérieux et la profondeur qu'on lui connaît sur II Corinth. IV, 7, l'assemblée a entendu un travail très fouillé de M. Ch. Mamboury sur *l'émulation*. On aurait pu s'attendre, d'après le titre que lui avait donné l'ordre du jour, à une étude des moyens de provoquer une saine émulation, mais le rapporteur s'est borné, avec raison selon nous, à prendre le sujet de haut. Il a montré que l'émulation a été jugée différemment dans les diverses époques de l'histoire de la pédagogie. Autrefois elle régnait en maîtresse dans l'éducation publique et privée. Aujourd'hui on en est revenu et les pédagogues contemporains, Compayré excepté, lui font, sans nier son rôle légitime, la part de plus en plus petite. L'instituteur réfléchi se trouve ainsi partagé entre deux courants contradictoires. Comme les oscillations d'une pendule, il risque d'être poussé tantôt dans l'un tantôt dans l'autre, suivant son tempérament et ses dispositions particulières. Dans les méthodes modernes, on affecte un certain dédain pour l'émulation. A l'instar de Rousseau, on prétend que la rivalité entre un élève et un autre est une passion trop basse pour jouer un rôle vraiment éducatif et on ne veut pas qu'un enfant se compare avec un

autre. Mais, disent les partisans d'une saine émulation, le sentiment de rivalité est à la base même de notre existence. Le ressort le plus profond, de notre activité, a dit un critique français de Rousseau, c'est la vue de l'activité d'autrui. Ces deux tendances se sont manifestées dans la discussion qui a suivi le remarquable travail de M. Mamboury. Les uns redoutent l'émulation en temps que moyen factice, artificiel, de pousser au devoir. Cette excitation doit procéder du dedans au dehors par la comparaison avec soi-même. Il y a de plus le danger de se montrer injuste envers ceux qui, ayant donné le maximum de leur effort, se trouvent être quand même les derniers. Le principe de l'émulation bien entendue a cependant été admis par l'assemblée. Comme l'a dit W. James, l'émulation est le nerf de la société humaine, toute amélioration sociale lui est due. Doit-on dès lors bannir de nos classes ce principe fécond et vivifiant, à cause des quelques dangers qu'il présente ? Le temps a manqué pour discuter à fond les moyens proposés par le rapporteur pour provoquer une saine émulation dans nos classes. En somme ces moyens sont laissés à la sagacité du maître et varieront suivant les lieux et les circonstances. Ceux donc, et ils étaient assez nombreux, qui étaient venus à la séance y chercher des recettes toutes trouvées pour faire naître l'émulation, ont dû être déçus dans leur attente. Le rapport de M. Mamboury a eu le mérite de ne pas tout dire, mais de faire réfléchir et expérimenter personnellement. Chacun a rendu hommage à ce travail qui mériterait mieux que cette brève et imparfaite analyse.

H. GAILLOZ.

ARGOVIE. — La maison de Pestalozzi. — Le domaine de Neuhof, à Birr, qui appartient jadis à Pestalozzi, vient d'être acheté par un médecin argovien, qui en fera un établissement sanitaire.

Les Argoviens sont vivement déçus, car ils espéraient qu'un jour ou l'autre — et c'était déjà le rêve du grand pédagogue — on en ferait une sorte d'institution nationale. Il y a quelques années, un appel dans ce sens avait été publié dans les principaux journaux pédagogiques suisses, entre autres dans l'*Educateur*. Le moment eût été bien choisi pour exécuter ce projet, car l'ancien propriétaire de Neuhof, le comte Beon, à Paris, est mort et sa veuve a fait réaliser tous ses biens. Malheureusement, les fonds ont manqué aux promoteurs de l'initiative, et c'est ainsi qu'un projet intéressant s'en est allé à vau-l'eau.

Ajoutons que, depuis la mort de Pestalozzi, le Neuhof a changé huit fois de propriétaire.

BIBLIOGRAPHIE

La bonne route, de Mme L. Hautesource, illustré par Elzingre, publié par Atar, Corraterie 12, Genève.

L'héroïne de ce récit, Jeanne Langlet, est une petite orpheline recueillie par une vieille femme. Douée d'un caractère excellent, d'une vive intelligence et d'une ferme volonté, elle réussit à vaincre les préjugés, à gagner les sympathies, à surmonter les difficultés de la vie et finit par épouser un bon garçon qui l'avait souvent défendue, dans son enfance, contre les attaques de méchants camarades.

Ce livre, qui rappelle un peu ceux de Mme Pressensé, semble, soit par le caractère sympathique et enjoué des personnages, soit par le naturel du style, destiné à devenir un des livres de prédilection des jeunes filles. B. MAYOR.

PARTIE PRATIQUE

LEÇON DE CHOSES OCCASIONNELLE A PROPOS DU NOUVEL-AN

Degré supérieur.

La poste.

Avez-vous jamais songé en laissant glisser une carte dans la boîte aux lettres, ou en recevant une missive d'un ami lointain, au nombre de personnes qui ont travaillé pour assurer cette merveilleuse organisation qui met en rapport les hommes de toutes les contrées de la terre ?

Historique. — Dès l'antiquité, la Chine, l'Assyrie, la Perse, l'Egypte ont eu des services de messagers; à Rome existaient la course légère pour les messagers et la course pesante pour les denrées et les impôts. Au moyen-âge, on utilisait les voyages des marchands et des artisans, ou bien c'était l'Université qui organisait des services pour mettre les étudiants en rapport avec leurs parents. Peu à peu, ce service s'étendit, devint de national international, puis au XVIII^e siècle nous le voyons de plus en plus passer des mains des particuliers à celles de l'Etat, qui le rend plus rapide, plus sûr, plus uniforme; l'Etat ne tarda pas à y voir une source importante de revenus, d'autant plus que, dans ses débuts, le transport des lettres rapportait gros; en Angleterre, par exemple, on demandait un franc cinquante pour le transport d'une lettre de un feuillet, trois francs pour deux feuillets, quel qu'en fût le poids.

C'est au XVII^e siècle que remonterait l'origine du *timbre poste*, mais pas encore sous sa forme actuelle: on attachait à la lettre un petit papier portant cette inscription: « Port payé le... (date) »; puis on eut l'enveloppe-timbre, puis enfin le timbre tel qu'il existe aujourd'hui.

Une des plus grandes difficultés du service postal provenait de la *diversité infinie des poids, mesures, monnaies* dans les différents pays et même à l'intérieur d'un même pays. (Bonne occasion de rappeler à nos élèves toute la reconnaissance qu'ils doivent aux inventeurs du système métrique, et maintenant, comme écoliers, par la simplification qu'il apporte pour l'arithmétique et plus tard, dans la vie pratique.) Autrefois, non seulement les poids variaient d'un pays à l'autre, mais il était par là même très difficile de fixer la progression de poids pour l'affranchissement. Puis la fixation de la *taxe* avec les différents systèmes monétaires était fort compliquée; elle comprenait:

- 1^o la taxe interne du pays d'origine;
- 2^o la taxe interne du pays de destination;
- 3^o la taxe de chaque pays de transit;
- 4^o celle du transport maritime, s'il y avait lieu.

Une conséquence de cette taxation c'est que le tarif postal pouvait varier beaucoup, pour une même lettre, suivant le trajet qu'elle parcourait pour aller d'un lieu à un autre.

En 1863, sur l'initiative des Etats-Unis, une conférence se réunit à Paris, surtout en vue d'unifier les poids et mesures et de simplifier les comptes; quelques années plus tard, l'Allemagne émettait pour la première fois l'idée de la fondation d'une *Union postale universelle*, projet qui fut ajourné à cause de la guerre

franco-allemande ; mais, dès 1875, se réunissait à Berne le premier Congrès de l'Union postale universelle, auquel le gouvernement suisse avait convoqué 22 Etats de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Dès lors, ces conférences eurent lieu à intervalles de quelques années, réunissant toujours de nouvelles adhésions et amenant toujours quelque nouveau progrès dans le service postal ; parmi les questions traitées, citons l'unification du transit (25 francs par kilogramme de lettres et 1 franc par kilogramme d'autres envois), valeur déclarée et mandats ; taxe unique de 25 centimes par lettre pour les pays faisant partie de l'Union ; colis postaux, services d'abonnements aux journaux ; enfin nous avons assisté, il y a quelques années, à l'unification des couleurs de timbres.

La poste en Suisse. — Si nos enfants ont observé les écriteaux des bureaux de poste, les voitures postales, les uniformes des facteurs, etc., ils auront remarqué que les postes ne relèvent pas des cantons, mais de la Confédération ; il s'agit d'une *administration fédérale*. Nous profitons largement des services postaux en Suisse puisque notre pays occupe le premier rang par le nombre des lettres envoyées (75 par habitant et par an, en moyenne) et le deuxième rang (après l'Angleterre) pour le nombre des télégrammes.

Nos élèves sauront déjà nous énumérer les principaux *services postaux* : voitures postales pour voyageurs, expédition des lettres, imprimés, échantillons sans valeur, paquets avec ou sans valeur déclarée, mandats, remboursements, chèques, télégraphe et téléphone. Nous pourrions donner aux enfants sur ces différents services, des renseignements qui leur seront utiles dans la vie de tous les jours, renseignements sur lesquels je n'insiste pas puisque nous pouvons nous les procurer facilement, dans l'Agenda des Ecoles, par exemple. Faisons-leur citer les différents *timbres* que nous avons en Suisse (2, 3, 5, 10, 12, 15, 20, 25, 30, 40, 50, 70 cent., 1 et 3 fr.) et parlons des cas dans lesquels on les emploie ; rappelons-leur que nous rendons service aux employés postaux, particulièrement en temps de presse, en collant les timbres-poste à l'angle droit supérieur de l'enveloppe ; en les collant au verso, au contraire, nous entravons le service ; s'il n'y a pas moyen de faire autrement, ajoutons, du côté de l'adresse : « Affranchissement au verso » ; quant aux timbres-poste repliés sur les deux faces, ils sont annulés. Timbres-taxe, différentes bandes et cartes postales, et leur usage. Quelques remarques en ce qui concerne les *paquets* : l'emballage doit être fait de manière à ce que le contenu ne puisse être ni perdu, ni détérioré ; il faut des cordes ou ficelles en rapport avec le poids et la grandeur de l'envoi ; sinon la poste n'a aucune responsabilité. Pas nécessaire d'emballer des skis, bâtons de montagne, cannes, clefs, etc. : une étiquette volante suffit. Ne pas envoyer par la poste un parapluie avec de plus petits objets, mais seul, et entre des listes de bois plus longues et plus larges. Envoyer les imprimés ficelés et non fermés : défense d'y joindre des lettres. Envoyer l'argent par mandats ou dans des sacs de papier ou de toile, très forts, et cachetés soigneusement ; interdit de joindre des espèces à d'autres objets ; en cas de perte, la poste n'a aucune responsabilité.

Il va sans dire que cet entretien ne sera utile qu'à la condition d'être accompagné ou suivi d'*exercices pratiques d'application* : exerçons nos élèves à bien faire des paquets, contenant d'abord un seul objet, puis des objets de forme

disparate; puis à en évaluer le poids, à les peser, à en fixer la taxe d'après le tarif, soit pour le rayon local, soit pour la Suisse, soit pour l'étranger. Problèmes et exercices de calcul.

Tri. — Comment toutes les cartes, lettres, journaux jetés dans les boîtes aux lettres, ou les paquets remis aux bureaux de poste vont-ils suivre chacun la route qui le mènera à son destinataire? Dans une ville comme Genève, par exemple, tous les facteurs chargés de la levée des boîtes vont vider leurs sacs dans les bureaux de poste où ils commencent à les trier *grosso modo*, d'après leur lieu de destination; par exemple — toujours de Genève — pour la seule direction Lausanne on fera les tas suivants :

- 1^o Lausanne-distribution (ce qui doit être distribué à Lausanne).
 - 2^o Lausanne-expédition (ce que Lausanne devra réexpédier dans les environs).
 - 3^o Lausanne-routes, entre Genève et Lausanne (correspondance des premières stations en une liasse).
 - 4^o Lausanne-Bienne.
 - 5^o Lausanne-Zurich.
 - 6^o Lausanne-St-Maurice.
 - 7^o Lausanne-Vallorbe, etc.
- Puis pour l'étranger :
- Etranger via Bâle.
- Etranger via Belfort, etc.
- Angleterre, Italie, Italie-transit, etc.

Quelles sont les *recettes* de l'administration des postes? Il va sans dire que c'est la vente des timbres-poste qui en constitue l'élément principal; il faut y ajouter les recettes des téléphones, télégraphes, les droits perçus pour le transport des voyageurs dans les voitures postales, etc.

Quant aux *dépenses*, les enfants n'auront pas de peine à en trouver : traitement des employés, construction des bureaux de poste, voitures et chevaux de poste, impression des timbres et des innombrables règlements assurant la bonne marche de ce service, appareils et lignes télégraphiques et téléphoniques, etc.

Les *bénéfices* sont de 3 700 000 fr. par an, environ. (Indiquer aux enfants quels sont les autres revenus de la Confédération : impôts, douanes, chemins de fer, produit des immeubles et capitaux; et à quelles dépenses la Confédération doit faire face avec cet argent : militaire, instruction publique, etc.) On a demandé récemment au Conseil fédéral d'abaisser à 5 centimes le port des lettres à l'intérieur de la Suisse, et il a dû s'y refuser, car l'administration des postes, tout comme les particuliers, se ressent du renchérissement de la vie; elle doit augmenter ses employés, payer plus cher ses imprimés, ses équipages, etc., et dans ces conditions, la réduction du port des lettres à 5 centimes risquerait d'engloutir ses bénéfices.

Régale des postes. — La poste a seule le droit d'expédier les lettres, journaux, mandats, etc.; quiconque se ferait envoyer dans une ville un paquet de lettres adressées à différentes personnes pour les distribuer moyennant rétribution serait puni très sévèrement. Serait également passible de fortes amendes celui qui abuserait de la franchise de port ou celui qui essaierait d'employer des estampilles déjà usagées.

De leur côté, les employés sont tenus au *secret postal* : interdiction d'ouvrir aucun objet, de chercher à en connaître le contenu, de soustraire une lettre, de faire des communications sur ces sujets à des tiers, de donner par exemple des renseignements soit sur des particuliers, soit sur des maisons de commerce. Par contre, les employés postaux peuvent renseigner l'autorité judiciaire.

A. DESCŒUDRES.

LA QUESTION DE L'ORTHOGRAPHE

La question de l'orthographe, à l'heure actuelle, se pose un peu partout, en Europe et en Amérique, avec une acuité différente. Elle a ses causes historiques qu'il importe avant tout de dégager, afin de pouvoir envisager le problème sous son véritable aspect. Si l'on ignore l'histoire de la langue, il est impossible de ne pas commettre de lourdes erreurs d'argumentation. Aussi la réforme de l'orthographe — sur laquelle chacun a voulu dire son mot, en raisonnant souvent à contre sens — est-elle une des questions qui ont fait dire et écrire le plus de sottises. Et cela, parce que la plupart des écrivains s'obstinent à méconnaître l'évolution des langues, et à attacher une importance exagérée à la graphie¹. L'orthographe, pure convention, n'est que le vêtement extérieur des mots : elle est au langage ce que l'habillement est au corps.

A l'époque — variable suivant les pays — où les langues modernes ont commencé à prendre conscience d'elles-mêmes et à acquérir le droit à l'écriture, les premiers scribes se sont efforcés d'employer une orthographe phonétique, c'est-à-dire de rendre chaque son par une lettre et de n'employer qu'une lettre pour un son. A mesure que les langues évoluaient, l'orthographe se modifiait également, jusqu'au jour où vinrent les premiers grammairiens, qui, ignorant les évolutions linguistiques, prétendirent arrêter des règles immuables et *fixer* le langage, sous prétexte que de grands écrivains avaient écrit des œuvres remarquables dans une langue « définitive ». Mais les lois du langage n'obéissent pas à la férule des grammairiens. L'évolution continua, tandis que l'orthographe restait inchangée. D'où aujourd'hui un écart souvent énorme entre le langage et l'écriture qui le transcrit. Et non seulement la graphie de chaque langue est éminemment archaïque, mais encore elle est émaillée de fantaisies burlesques, fausses pierres serties par le caprice trompeur des grammairiens.

Telle est l'histoire de toutes les orthographe. Une situation spéciale est faite au grec moderne : là, c'est la langue elle-même qui est torturée, dénaturée par l'écriture.

La France est, avec l'Angleterre, la nation occidentale la plus mal partagée sous le rapport de l'orthographe. C'est d'autant plus fâcheux que le français et l'anglais sont deux langues claires et simples, douées d'une grande force de diffusion. Malheureusement leur graphie ne peut que nuire à leur expansion. Qui s'en étonnerait, si l'on songe que l'orthographe française correspond à peu près, dans

¹ On n'y attachait jadis aucune importance. C'est seulement depuis la Restauration que l'orthographe devint un des signes conventionnels d'une bonne éducation. Victor Hugo est un des premiers écrivains qui ont eu souci d'écrire les mots comme le veut le dictionnaire. Sainte-Beuve renchérisait encore en déclarant que « l'orthographe, c'est le nécessaire pour quiconque écrit ». La superstition de l'orthographe atteignit son apogée vers la fin du second Empire.

son ensemble, à la prononciation de la langue aux environs du XIII^{me} siècle. Joinville écrivait, exactement comme nous l'écrivons : « Il vint à moi et me tint ses deux mains... », à part « deus » au lieu de « deux ». Seulement il prononçait comme il écrivait et disait, en faisant sonner à peu près toutes les lettres, consonnes et diphtongues : *il vinn̄t a moï é me tinnt séss déouss maïnns*, tandis que nous prononçons : *il vint a moua e me tin sé deu min*. Au témoignage de l'écriture, la langue n'aurait pas changé ; en réalité, quelle métamorphose sous des apparences graphiques identiques ! Depuis l'époque de Joinville, on n'a guère introduit que deux réformes importantes dans l'écriture : le changement de *oi* en *ai* dans *monnaie*, etc., et la suppression de l'*s* de *beste*, *teste*, qui, opérée dans l'écriture au XVIII^{me} siècle, était effective dans la langue depuis six cents ans ! Les réformes orthographiques, on le voit, se sont toujours accomplies chez nous avec une sage lenteur ! En revanche, les « grands rhétoriciens » ont greffé sur la langue de nombreuses lettres parasites qui existent encore : changeant, par exemple, *lais* en *legs*, *pois* en *poïds*, sur la foi de fausses étymologies¹ ; restituant à *doit*, devenu *doigt*, le *g* de *digitum* qui avait déjà disparu dans le latin vulgaire à l'époque où la langue des Romains pénétra en Gaule.

Comme le français, l'anglais a eu la double malchance d'évoquer très rapidement au point de vue phonétique et de voir son orthographe à peu près fixée il y a cinq ou six siècles, lorsque Chaucer fut proclamé « classique ». L'abîme qui sépare aujourd'hui la prononciation et la graphie ne paraît pas effrayer beaucoup la grande majorité des Anglais.

L'espagnol et l'allemand n'ont pas eu leur graphie fixée avant le XVI^{me} siècle, — l'époque de Cervantes et de Luther. L'évolution phonétique de ces deux langues est d'ailleurs assez lente, ce qui leur assure à l'heure actuelle une orthographe relativement satisfaisante. Souhaitons à l'Académie de Madrid, qui prétend être la gardienne de la langue, de se montrer moins rebelle aux réformes que l'Académie française. Quant à l'orthographe allemande, elle a été plusieurs fois améliorée : il y a une vingtaine d'années, notamment, on a émondé toute une frondaison exubérante et inutile d'*h* et de lettres doubles. Les réformes orthographiques sont plus faciles à effectuer dans les langues où le besoin s'en fait le moins sentir ; moins l'écart est grand entre la prononciation et la graphie, plus les modifications à apporter sont légères et susceptibles, par suite, d'être acceptées facilement par le public.

Les Italiens, qui peuvent lire sans apprentissage des écrivains de la fin du XIII^{me} siècle, comme Dante, connaissent peu les inconvénients d'une mauvaise orthographe. Leur langue, encore si voisine du latin, n'a évolué que fort lentement à travers les siècles.

Les écoliers français ou anglais sont donc dans un état d'infériorité manifeste vis-à-vis de leurs voisins ; tandis qu'ils passent des années à s'assimiler une orthographe burlesque, ceux-ci prennent de l'avance sur eux, en cultivant des con-

¹ *Legs*, au moyen âge était *lais* (substantif verbal de *laisser* : ce qu'on laisse en mourant). On l'a métamorphosé en *legs* pour le rapprocher du latin *legatum*, avec lequel il n'avait aucune accointance. *Poids* a été encombré d'un *d* parce qu'on s'imaginait qu'il descendait de *pondus* ; or il vient de *pensum*, participe passé de *pendere* : ce qui est pesé ; au moyen âge il s'est écrit *peis*, puis *pois*.

naissances rationnelles, qui meublent utilement le cerveau et développent l'intelligence : sciences, histoire, géographie, langues vivantes.

(*La langue française d'aujourd'hui.*)

ALBERT DAUZAT.

LEÇONS GRADUÉES DE LA LANGUE FRANÇAISES

Pour faire suite à l'entrefilet publié à propos de l'ouvrage qui porte ce titre¹, je transcris une ou deux de ses leçons. En voici deux :

Les outils qui servent à fendre, à couper, etc. I. La Hache.

ACTIONS. — Fendre, enfoncer, frapper, séparer, diviser. — Tailler grossièrement, équarrir, donner des coups de hache, détacher. — Couper, trancher, découper, dépecer.

CHOSSES. — L'éclat de pierre, l'os dur. — Le coin, la lame, la tête, la massue, la fente. — La hache de pierre. — La hache ou cognée ; la lame, le plat, le tranchant, la tête ; la douille, le manche, le choc. — Le couperet, le hachoir. La serpe.

QUALITÉS. — Coin utile, solide. Hache emmanchée, maniable, commode. — Lame tranchante, ébréchée, dangereuse, dure, lisse, terne, rouillée, brillante, indispensable.

Ce vocabulaire est établi au cours d'une leçon de choses ; on fait parler les enfants pour qu'ils trouvent eux-mêmes les actions, les choses, les qualités. Puis, pour obliger l'élève à synthétiser ses connaissances, à montrer s'il a compris, s'il sait se servir du terme propre, on lui fait compléter un résumé où les mots soulignés sont remplacés par un tiret.

« *Résumé* : L'éclat de pierre a été le premier outil employé par l'homme pour fendre et couper. Plus tard, on fabriqua des haches en pierre. Aujourd'hui le bûcheron a une cognée, hache... La partie importante de la cognée est la lame, qui comprend le tranchant, les plats et la tête. Un trou, appelé douille, traverse la tête ; on y ajuste le manche.

Avec la cognée, le charpentier équarrit les troncs d'arbre, il les taille grossièrement ; avec elle, le bûcheron fend les bûches. »

Voici une des idées les plus originales de cet ouvrage. A chaque leçon se joignent un ou plusieurs *Exercices pratiques complémentaires*. Ce sont des tâches d'observation en même temps que d'élocution. Le 21^e exercice demande que l'élève indique « la suite des opérations à faire pour fendre un morceau de bois sur le tronchet. »

Cette analyse d'actions se fait de la façon suivante :

« Poser le tronçon de bois debout sur le billot, saisir la hache à deux mains, la lever en l'air, l'abaisser vivement, frapper sur le tronçon avec le tranchant de la lame, pénétrer dans le tronçon, le fendre. »

Voici la leçon sur le couteau, qui est particulièrement fouillée.

« *Actions* : couper, trancher, presser, pénétrer, entamer, détacher, séparer ; — tailler, échancre, enlever des entailles, manier, se replier, rabattre ; protéger, garantir.

Choses. — Le tronchet, le couteau de table, la lame fixe, la virole... — Le

¹ Voir page 726.

couteau de poche : la lame mobile, le tranchant ou fil, les plats, le dos, la pointe, le talon, l'encoche ; — le manche, les côtés, la garniture, les clous ou rivets, le ressort, la rainure — le pivot. — La pression continue de la main, les entailles, les coupures, etc.

Le canif, le greffoir.

Qualités. — Couteau bon, mauvais, indispensable. Lame affilée, ébréchée, mobile, fixe, longue, etc. Manche utile, commode, maniable, etc. — Plats luisants, rouillés, etc. Dos plat, épais, solide, etc. — Pointe fine, émoussée, etc.

Résumé : Le couteau sert à *couper*, à *enlever* un morceau d'une chose. La *lame* est la partie essentielle du *couteau* ; elle comprend le *tranchant*, les *plats*, le *dos*, la *pointe* et le *talon*. Dans les couteaux de poche, on fixe la lame au *manche* par un rivet formant *pivot* ; le manche porte un *ressort* qui *presse* sur le talon et *maintient* la lame en place ; il a aussi une *rainure* dans laquelle on *rabat* la lame avant de *mettre* le couteau dans la *poche*. Avec le *manche*, on peut *prendre* le couteau à poignée et exercer une plus forte pression sur la *lame* pour la faire *pénétrer* dans la matière à couper. »

On fait remarquer que si les questions à poser sur le jeu du ressort paraissent trop difficiles, mieux vaudrait parler simplement du couteau de table.

Les exercices pratiques sont : Indiquer la suite des opérations à faire. 1^o Pour couper une tranche de pain avec un couteau de poche ; 2^o Pour tailler un crayon avec un canif.

1^o L'élève devra dire, en se servant des mots propres, en détaillant exactement les diverses actions et en faisant des phrases complètes :

« Sortir le couteau de la poche, ouvrir la lame, prendre le pain de la main gauche, poser le tranchant de la lame à l'endroit choisi, presser sur le manche et tirer à soi, détacher la tranche de pain ; — refermer le couteau et le mettre dans la poche, placer le pain dans le panier... ou dans la poche avec le couteau. »

Je cite encore quelques autres devoirs d'analyses d'actions : Enlever une tache d'encre avec le grattoir ; — Scier un morceau de bois en le tenant des deux mains ; — Percer un trou avec une vrille ; — Planter un clou dans une pièce de bois ; — Arracher un clou avec les tenailles ; — Râper un morceau de fromage ; — Déboucher une bouteille avec un tirebouchon ; — Ouvrir un parapluie ; — Aller à la cave chercher des pommes de terre en partant de la cuisine avec un panier vide ; — Soulever un bloc de pierre avec un levier, etc.

Comme le livre de l'enfant est illustré, cet exercice d'analyse se fait très souvent en regardant une image : Gaulois qui broie du froment ; paysan battant du blé ; enfant faisant sa toilette.

Si nous pratiquions plus souvent cet exercice, en le graduant selon le degré de développement de nos élèves, nous obtiendrions plus de netteté dans leur langage, plus de soin en toute chose et surtout dans la rédaction. Nous nous contentons volontiers des généralités. Soyons un peu plus techniciens. C'est parce que l'enfant n'a pas l'habitude d'observer, puis de décrire, dans l'ordre de leur exécution, les plus simples de ses actions, qu'il devient presque incapable — comme beaucoup d'adultes — de décrire correctement des actes ou ensembles d'actes plus compliqués.

EUG. M.

BIBLIOGRAPHIE

Le Traducteur, journal bimensuel pour l'étude comparée des langues allemande et française. — L'étude d'une langue étrangère basée sur la traduction comprend tout particulièrement une comparaison sérieuse avec la langue maternelle et assure ainsi une connaissance approfondie des particularités des deux langues. Cette publication renferme les expressions modernes et celles usitées dans la conversation que l'on chercherait en vain dans les œuvres classiques. Les dialogues publiés dans chaque numéro sont empruntés à la vie de tous les jours ; ils constituent donc un moyen d'étude éminemment pratique. — Numéros spécimens gratuits et franco sur demande par l'administration du *Traducteur*, à La Chaux-de-Fonds (Suisse).

AVIS

L'auteur des *Problèmes de revision*, signés X., parus dans le n° 9 de l'*Educateur* 1908, et celui du *compte d'un vigneron*, n° 45, sont priés de donner leur nom au rédacteur de la partie pratique.

U. B.

DESSIN. Degré supérieur.

Branche de laurier-cerise.

